

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le mardi 16 octobre 2018 à compter de 19:30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, madame la Mairesse, Chantal Denis, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Patricia Bégin, Ghislaine Massé, Robert Mayrand, Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

Nombre de citoyens présents : 23

- **Ouverture de la séance**

La Mairesse souhaite la bienvenue et elle rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et elle ouvre la séance ordinaire à 19:30 heures.

* * * * *

1/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-10-225

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme. Patricia Bégin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

Adopté à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS
DURÉE 15 MINUTES**

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel de la Mairesse

Madame la Mairesse fait rapport des rencontres, échanges, courriers reçus au cours de la période suivant le dernier Conseil municipal.

Correspondances :

Desjardins, échanges de correspondances afin de garder le maximum de services

Activités :

Congrès de la FQM du 19 au 22 septembre
Journée de la culture 28 au 30 septembre
Brunch de la FADOQ le 30-09-2018
Budget participatif, rencontre du comité de pilotage : 5 projets dont 3 admissibles et 2 à retravailler.
Révision de la politique familiale : prise d'information
Rencontre des maires de la MRC le 4-10-2018
CA à AIBR le 5-10-2018
Session de travail règlement sur les cours d'eau à la MRC le 15-10-2018
Rencontre sur les travailleurs de rue le 16-10-2018

RÉSOLUTION 2018-10-226

Factures au 30 septembre 2018

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Robert Mayrand, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 18 septembre 2018 avec dispense de lecture de la liste au montant total **de 91,863.73\$** au 31 août 2018.

(Note aux lecteurs : seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par la Mairesse).

Description	Montants
Factures à payer présentées au 30 septembre 2018	61,917.24\$
Factures payées au 30 septembre 2018	29,946.49\$
Total au 30 septembre 2018	91,863.73\$

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2018-10-227

Procès-verbal séance ordinaire du 18 septembre 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2018 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyée par M. Harry Gow , et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2018

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-228

Nomination d'un maire suppléant

Considérant la fin de la période de quatre mois à titre de mairesse suppléante de madame Ghislaine Massé

Considérant le principe de rotation des élues et élus à chaque période de quatre (4) mois à titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant

Il est proposé par Mme Ghislaine Massé, appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal désigne et nomme monsieur Robert Mayrand, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour les mois allant du 1 novembre 2018 au 28 février 2019 inclusivement, pour agir en l'absence ou en l'incapacité d'agir de la Mairesse.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-229

Contribution Opération Nez Rouge - Contrecoeur

Considérant l'importance de cette activité bénévole annuelle

Considérant l'importance de participer à la promotion de la sécurité routière

Considérant les contributions de 150\$ versées en 2016 et 2017

En conséquence, il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyée par M. Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu contribue à la Campagne annuelle Opération Nez Rouge 2018 régionale organisée par la ville de Contrecoeur pour une somme de 150.00\$

Adopté à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2018-10-230

Appui à la municipalité de Otterburn Park contre l'implantation d'une tour de télécommunication sur des terrains de la municipalité

Considérant que le site choisi par Telus pour l'érection de sa tour de télécommunication, haute de 40 m (131 pieds), est situé directement face à l'entrée du boisé des Bosquets, la dernière parcelle de forêt centenaire d'Otterburn Park;

Considérant que le boisé des Bosquets est le seul espace vert, dans un territoire urbain déjà densément habité, auquel le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a conféré le titre d'*Écosystème forestier exceptionnel*, du fait qu'il abrite des arbres remarquables par leur grande taille, leur rareté régionale, leur statut d'espèce menacée ou vulnérable, ou bien par leur valeur patrimoniale et historique;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques a statué, le 7 avril 2017, qu'eu égard au boisé des Bosquets, « L'installation d'une tour de télécommunication représente une perte permanente de couvert forestier, une fragmentation des habitats et une forte possibilité d'introduction d'espèces envahissantes par l'entretien du chemin d'accès et la mise en place de la tour

Considérant que, par sa proximité, le site du 591 Mountainview est la continuité naturelle du boisé des Bosquets;

Considérant qu'eu égard à ce site, le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques a fait valoir, le 17 novembre 2017, qu'il y a de fortes probabilités que le lot du 591 Mountainview ciblé pour l'érection de la tour Telus possède les mêmes sensibilités environnementales que celles mentionnées eu égard au boisé des Bosquets et qu'en ce sens, la tour devrait être installée dans un autre endroit pour éviter d'intervenir à proximité d'un des rares milieux boisés d'importance de la région;

Considérant la reconnaissance de la valeur de la zone où se situerait le site de construction de la tour, soit une zone de conservation;

Considérant que la tour Telus viendrait défigurer le magnifique site bordé par le boisé des Bosquets, symbole de notre ville champêtre, joyau patrimonial fréquenté par les familles d’Otterburn Park de même que par nos visiteurs, pour des activités de loisirs ou sportives;

Considérant que trois écoles primaires voisines du site utilisent aussi le boisé des Bosquets pour des sorties-santé et que le corridor scolaire passe tout près du futur emplacement de la tour Telus;

Considérant que par sa hauteur de plus de 10 étages, cette tour dépasserait le couvert des arbres présentement enracinés sur le site et que son signal lumineux serait visible jour et nuit, à partir des quartiers environnants ainsi que du Mont St-Hilaire qui abrite la réserve naturelle Gault, une superficie protégée au sein de la Réserve de biosphère proclamée par l’UNESCO;

Considérant la dépréciation probable de la valeur foncière des propriétés avoisinantes à la tour Telus;

Considérant que les citoyens d’Otterburn Park sont déjà amplement desservis en terme de services de télécommunication sans fil et que d’autres municipalités du Québec n’ayant droit à de tels services pourraient bénéficier de l’implantation d’une telle tour de télécommunication, dans un lieu plus approprié choisi en concertation avec les citoyens;

Considérant que les décideurs d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada ne semblent pas avoir tenu compte de tous les éléments évoqués par la Ville d’Otterburn Park ;

Nous demandons à Telus de retirer volontairement et de bonne foi, son projet de construction de tour à Otterburn Park, considérant les manquements flagrants aux normes d’acceptabilité sociale.

À défaut, nous demandons à l’honorable Navdeep Bains, ministre de l’Innovation, des Sciences et du Développement économique de décréter immédiatement un moratoire sur l’implantation de toute tour de télécommunication sur le territoire d’Otterburn Park, par principe de précaution et respect du caractère champêtre et unique de notre municipalité ainsi que du statut patrimonial du boisé des Bosquets.

Considérant ce qui précède;

Il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyé par M. Robert Mayrand, et résolu;

Que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie la municipalité d’Otterburn Park dans ses démarches pour interdire les tours de télécommunications sur son territoire.

Adopté à l’unanimité

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

2.6 GESTION DU PERSONNEL

RÉSOLUTION 2018-10-231

Démission de monsieur Aubert Gallant

Considérant que monsieur Aubert Gallant a remis sa démission à titre de Directeur général et secrétaire trésorier pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le 5 octobre 2018;

Considérant que monsieur Gallant quittera son emploi pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le ou avant le 26 octobre 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Lauzon , appuyé par Mme Ghislaine Massé et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Aubert Gallant;

Adopté à l’unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-232

Embauche d'un directeur général par intérim

Considérant la démission de monsieur Aubert Gallant du poste de directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant le besoin pour la municipalité d'avoir des suivis continus des dossiers et considérant l'approche de la période budgétaire annuelle

En conséquence, il est proposé par, M. Bernard Archambault appuyée par M. Harry Gow et résolu :

Que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Denis Meunier à titre de directeur général et secrétaire trésorier par intérim pour une période déterminée soit; jusqu'au 1 février 2019 ou selon la période nécessaire pour pourvoir à l'embauche d'une ou un directeur général et secrétaire trésorier. Le tout aux conditions convenus entre monsieur Denis Meunier et la Municipalité.

Que monsieur Meunier soit habilité et autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu auprès de la Caisse Desjardins de Beloeil- Mont Saint-Hilaire

Et que Madame la mairesse Chantal Denis et le directeur général actuel soient habilités à signer ce contrat avec monsieur Meunier

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-233

Embauche d'un pompier à temps partiel

Considérant la candidature de Hugo Lauzon résident au 4650 rue Louis- Fiset à Contrecoeur à un poste de pompier à temps partiel

Considérant l'entrevue du candidat et les recommandations du directeur incendie de la municipalité

En conséquence, il est proposé par Mme. Ghislaine Massé, appuyée par M Bernard Archambault et résolu :

Que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Hugo Lauzon au poste de pompier à temps partiel pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Adopté à l'unanimité

3.1 SÉCURITÉ INCENDIE

L'élue responsable du dossier, madame Ghislaine Massé fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-10-234

Autorisation de dépenses - Service incendie

Il est proposé par Mme Ghislaine Massé, appuyé par Mme Patricia Bégin et résolu ;

Que le Conseil municipal entérine les dépenses prévues pour au montant estimé de 1600.00\$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Dépenses pour octobre 2018 :

Objet	Prix
Réparations à l'unité mobile 217	1000.00\$
Logiciel recherches et causes en incendie	600.00\$
Grand total	1600.00\$

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-235

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon, et résolu

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4,500.00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6000.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1500.00\$;

Que la municipalité autorise Madame Chantal Denis la mairesse à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L' élu responsable du dossier, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal

4.2 Transport – Voirie locale

L' élu responsable du dossier, M. Bernard Archambault, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-10-236

Autorisation dépenses – Travaux publics

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme Patricia Bégin et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses au montant estimé de **8416.00\$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Objet	Prix avant taxes
2 tables à pique-nique avec pied central (4 côtés utilisables)	3446.00\$
1 petit échafaud roulant (de type baker)	90.00\$
4 buts de soccer pour soccer à 7	3950.00\$
2 supports à vélos	930.00\$
Total	8416.00\$

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-237

Étude géotechnique – Analyse des sols Rues Denis et Mgr-Gravel

Considérant les travaux d'étude géotechnique effectués dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

Considérant les disponibilités budgétaires au même programme

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Harry Gow, et résolu

Que le conseil accepte que le paiement final de **2454.00\$** avant taxes soit versé à au Groupe ABS inc. pour les études géotechniques de ces deux artères

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-238

Travaux asphaltage – Rang de l'Acadie

Considérant les travaux d'asphaltage effectués dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que Les Entreprises Cournoyer Asphalte ltée ont effectués des travaux supplémentaires de 392 m.ca au-delà des travaux prévus initialement

Considérant les prix unitaires prévus à la soumission

Considérant les disponibilités budgétaires au même programme

Il est proposé par M. Bernard Archambault , appuyé par M. Pierre Lauzon, et résolu

Que le conseil accepte que le paiement final de **11,706.56\$** avant taxes soit versé à au Les Entreprises Cournoyer Asphalte ltée pour les travaux excédentaires d'asphaltage du rang de l'Acadie

Adopté à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

RÉSOLUTION 2018-10-239

Approbation du Budget 2019 AIBR

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par M. Harry Gow, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le budget 2019; de la Régie de l'AIBR tel que déposé et fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-240

Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – règlement n° 2016-11 demande d'admissibilité et autorisation de remboursement

Considérant que le Conseil municipal a adopté son Règlement n° 2016-11 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le Conseil municipal a également adopté le règlement n° 2016-06 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 522 000 \$ aux fins du financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que le règlement d'emprunt a été approuvé par le ministre le 4 mai 2017;

Considérant les procédures administratives et du délai pour la mise en fonction de ce programme;

Considérant que les propriétaires des immeubles ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière de mise aux normes des installations septiques;

Considérant que les demandes sont conformes au règlement décrétant la création du programme d'aide financière et que des fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte les demandes d'aide financière soumises par les propriétaires des immeubles suivants situés à Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre du « programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques » :

Matricule	Montant demandé
3174-98-3663	23,098.48\$

Que le Conseil municipal autorise le paiement des montants demandés suite à l'analyse et à l'approbation des demandes par l'administration municipale s'assurant ainsi que tous les documents sont conformes tel que prescrit par la réglementation.

Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du Fonds général – marge de crédit en prêt temporaire pour la présente demande d'aide financière supplémentaire au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-241

RÉCLAMATION SAINT-DENIS - TRAITEMENT DES EAUX USÉES 2017

Considérant le paiement de notre part des frais pour les opérations de traitement des eaux usées pour l'année 2017 au montant de **16,608.74\$** non taxable.

Considérant la finalisation des négociations tenues avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu concernant ce montant.

Considérant que les payeurs de taxes des secteurs desservis de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont déjà été taxés pour ces frais d'opérations de traitement des eaux pour 2017.

Il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Mme Ghislaine Massé, et résolu

Que le conseil municipal autorise le paiement de cette facture de **16,608.74\$\$** à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et que cette facture soit payée au poste budgétaire 02 41400 445.

Adopté à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

4.5 Bâtiments municipaux

5 CULTURE, LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME)

5.1 Culture, loisirs, vie communautaire et tourisme

L'élue responsable du dossier, Mme Patricia Bégin, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-10-242

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses prévues pour au montant estimé de **4395.87\$** taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Dépenses novembre décembre :

Loisir et vie communautaire	Montant	Poste
Musée et centre d'exposition		budgétaire
Achats d'équipements hockey cosom programmation loisirs automne 2018	175,97\$	02 70153 649
Achats de sac de glace instantanée programmation loisirs automne 2018	11,50\$	02 70153 649
Achats d'équipements hockey cosom programmation loisir automne 2018	35,95\$	02 70153 649
Achat d'un filet de badminton – programmation loisir automne 2018	46,95\$	02 70153 649
Achats d'équipements sportifs pour le basketball extérieur	171,40\$	02 70153 649
Location du gymnase de l'École Georges-Étienne-Cartier (1 ^{er} au 31 mai 2018)	43,85\$	02 70153 511
Impression dépliant programmation activités récréatives hiver printemps 2019	385,00\$	02 70157 996
Animation halloween – 4 animateurs	630,00\$	02 70156 996
Vernissage de l'exposition « Les chaises musicale	100,00\$	02 70156 649
Fabrication d'un coroplast Halloween – BuroPro Citation	129,50\$	02 70156 999
Location système de son – Cantiques de Noel École de musique La Chasse Galerie	200,00\$	02 70156 999
Spectacle « La missions secrète du lutin Farfouille » Fête de Noel 2018	675,00\$	02 70156 999
Achats de macarons – atelier de bricolage – Fête de Noel 2018	55,00\$	02 70156 999
Achat d'un système de son	600,00\$	23 08008 727
Sous-total	3160,12\$	
Culture		
SOCAN	70,00\$	02 70251 410
Sous-total	70,00\$	
Impression et conception dépliant de la Maison de la culture 2019	1065,75\$	02 70251 410
Sous-total	1165,75\$	
Grand Total	4395,87\$	

Adopté à l'unanimité

5.2.1 Santé et bien-être

L' élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2018-10-243

Service de vaccination contre la grippe

Considérant qu'il est prévu dans la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu qu'un service gratuit de vaccination contre la grippe soit offert à la population;

Considérant que la pharmacie locale désire être partenaire de ce projet;

Considérant que la pharmacie locale sera responsable de prendre les rendez-vous, de fournir un local dans son établissement et une infirmière pour la tenue de la vaccination;

Considérant les coûts reliés aux différents frais afférents à la tenue de deux journées de vaccination;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par M. Harry Gow, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu contribue à deux journées de vaccination contre la grippe pour ses citoyens qui se tiendront à la pharmacie locale les 5 et 23 novembre 2018, de 10 h à 17 h 30;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte de défrayer une partie des coûts reliés au salaire et déplacement de l'infirmière, au salaire de la personne préposée aux rendez-vous ainsi qu'aux coûts additionnels reliés à deux journées de vaccination pour un montant maximal de 970.00\$ et que tous frais additionnels soit assumés par la pharmacie locale.

Adopté à l'unanimité

5.2.2 Office municipal de l'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH)

L' élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal

5.3 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L' élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L' élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

6 Protection de l'environnement

L' élue responsable, Mme Ghislaine Massé, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-10-244

Nomination d'un membre CCE - Monsieur Réjean Collette

Considérant qu'un poste est à combler au niveau du Comité consultatif en environnement

Considérant le dépôt de candidature de monsieur Réjean Collette pour un poste au CCE.

En conséquence, il est proposé par Mme Ghislaine Massé appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le conseil municipal nomme et mandate le citoyen, monsieur Réjean Collette, comme membre siégeant au Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour la période du mois de octobre 2018 au mois de septembre 2021 ;

Que le mandat d'un membre du CCE peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Collette pourra être renouvelé en septembre 2021, pour une seconde période de trois ans.

Adopté à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L' élu responsable, M. Robert Mayrand, fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-10-245

1^{er} PROJET DE RÉSOLUTION

Demande de PPCMOI pour le 1113 du Rivage Construction de 2 triplex

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 1113 du Rivage souhaite modifier l'usage pour la construction sur ce terrain de la Zone R-7 ainsi que dans la Zone CR-4

Considérant que les usages autorisés actuellement dans la zone R-7 sont unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée et bi familiale isolée

Considérant que l'usage proposé est pour la construction de 2 triplex qui seront construits en deux phases, pour un total de 6 logements

Considérant que l'autre partie du lot se trouvant dans la Zone CR-4 de l'autre côté de la route 223 servira pour les stationnements et les bâtiments accessoires du projet des 2 triplex

Considérant que les usages autorisés dans la Zone-CR-4 sont unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, bi familiale isolée, tri familiale isolée et multifamiliale isolée

Considérant que l'usage proposé est celui de stationnements et bâtiment accessoire existant

Considérant que selon les dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain « *Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. Cependant, il est permis d'ériger plus d'un bâtiment principal par terrain dans le cas de projets intégrés* »

Considérant que le site projeté est un site d'une importance majeure au cœur de la municipalité.

Considérant que la requalification du site nécessite d'importants investissements puisque l'ancienne meunerie qui s'y trouve doit être démolie aux frais du propriétaire et promoteur;

Considérant que le projet s'intègre harmonieusement au tissu existant du village et qu'il a déjà reçu l'appui du comité consultatif d'urbanisme en matière de PIIA.

Considérant que la requalification du site contribuera à rendre les lieux plus sécuritaires, et à améliorer l'aspect paysager des rives de la rivière Richelieu;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ont fait la recommandation suivante au Conseil municipal soit :

« Le CCU recommande au Conseil de la Municipalité d'approuver la demande de PPCMOI qui répond aux principaux objectifs du règlement en respectant méticuleusement les plans déposés. Toutes modifications nécessitant un nouveau dépôt d'une demande.

En conséquence, il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par Mme Ghislaine Massé et résolu

Que le préambule fasse et il est partie intégrante de la présente résolution;

Que le tout est conforme à notre règlement numéro 2009-009 « Règlement sur les PPCMOI »

Que la recommandation est approuvée à l'unanimité des membres du CCU.

Que le conseil entérine la demande de PPCMOI et autorise les nouveaux usages prévus dans ce lot partagé sur les zones R-7 et CR-4 tels que décrits dans le préambule ci haut, et :

Sur recommandation du CCU il demande également d'ajouter certaines conditions à l'approbation, soit :

-Ajouter un endroit pour les vidanges conformément aux dispositions relatives aux contenants à ordures (l'article 5.101 du règlement de zonage).

-La réalisation de 1,5 case de stationnement par logement soit 9 cases pour les 6 logements, plutôt que les 8 cases proposées (article 11.6 du règlement de zonage).

Que l'aire de stationnement soit séparée des terrains résidentiels par une clôture ou une haie dense d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (article 11.19 du règlement de zonage).

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-10-246

Contrat consultant urbaniste - Zone R-15

Considérant la demande de la municipalité pour les modifications réglementaires concernant la zone R-15

Considérant la demande de prix de la direction générale et la proposition de l'urbaniste Alain Delorme

Il est proposé par M. Robert Mayrand , appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu;

Que le Conseil accorde le mandat pour les modifications réglementaires concernant la zone R-15 à monsieur Alain Delorme urbaniste pour une somme de 850.00\$ avant taxes

Adopté à l'unanimité

7.1 Transport collectif

L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

7.1.1 Transport adapté

L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

7.2 Agriculture

L' élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

RÉSOLUTION 2018-10-247

Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Considérant la réception d'un formulaire pour obtenir du soutien financier à l'élaboration ou à la mise à jour d'une politique familiale

Considérant l'intention de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de procéder à une mise à jour de sa politique familiale

Il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu;

Que le conseil municipal dépose une demande de soutien au Ministère de la famille et des aînés pour une somme de 5250.00\$ dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales du MAF

Et qu'une copie de cette demande soit transmise à monsieur Simon Jolin Barrette à titre d'information

Adopté à l'unanimité

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

La Mairesse et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à **21h23** pour se terminer à **21h58**

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-10-248

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon, la séance est levée à 21h58

Adopté à l'unanimité

* * * * *

• PROCHAINES RENCONTRES

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	15 novembre 2018
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	20 novembre 2018

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Madame Chantal Denis
Mairesse

Aubert Gallant
Directeur général et secrétaire-trésorier